

UPREG - SPQR

Compte-rendu de la réunion paritaire
du 18 octobre 2017

Initialement prévue le 3 octobre, cette rencontre a été reportée à la demande de l'organisation patronale, l'**Union de la Presse en Région (UPREG)**, afin de vérifier l'adéquation de ses propositions avec les récentes ordonnances Macron. Ceci semblant être acté de leur côté, les représentants patronaux déroulent leurs propositions en suivant deux grands axes :

- 1) La négociation salariale de branche exigée par la CGT et également souhaitée par les autres organisations syndicales ;
- 2) Les évolutions de la branche avec l'élaboration d'un accord de méthode prévoyant les thèmes à aborder et le calendrier des rencontres.

Sur le point concernant les salaires, les représentants patronaux tentent de nous convaincre, à l'aide d'un document comportant graphiques, courbes et autres tableaux synthétiques (PJ), que l'état de la branche PQR ne permet pas de rattraper les 6 ans de retard sur les négociations salariales. A en croire nos contradicteurs, seuls les actionnaires des entreprises de presse auraient donc soufferts ces dernières années puisque les salariés auraient, eux, obtenus par leurs actions dans les entreprises des augmentations de salaires « conséquentes ».

Tout en insistant sur l'importance de sauver la branche, mise en danger par les regroupements des branches professionnelles voulus par le pouvoir en place, l'UPREG, confiante sur la volonté et la vivacité de notre rapport de force, nous enjoint donc à négocier les salaires au niveau des entreprises.

Sur ce point toujours, l'UPREG n'aura de cesse au cours de cette réunion de marteler que la PQR n'a plus et n'aura plus jamais les moyens de négocier les augmentations salariales sur les salaires réels. La commission sociale n'a d'ailleurs pas de mandat en ce sens de la part des éditeurs et ne peut nous proposer qu'une revalorisation des minima de branche de +0,4% applicable au 1^{er} novembre 2017.

Sur le deuxième point, au-delà d'un projet de texte d'accord qui reste à élaborer, l'UPREG propose d'aborder :

- La création d'une Commissions paritaires nationales d'interprétation (CPNI) ;
- L'ouverture de négociations sur la fusion des Conventions Collectives PQR, PQD, PHR (presse quotidienne et hebdomadaire régionale et départementale) ;
- Le toilettage des grilles de classification des journalistes ;
- L'ouverture de négociations sur la révision des accords égalité et formation professionnelle.

La délégation CGT (FILPAC-CGT – SNJ-CGT), en préalable à toute discussion, a souhaité soulever la question de la représentativité des organisations syndicales de salariés. En effet, échaudée par les calculs douteux de dernières minutes annoncés pour la signature de l'accord sur la formation professionnelle, la CGT exige qu'avant toute discussion chacun puisse connaître le taux de représentativité de chaque OS.

Il s'agit ainsi pour la CGT d'initier une démarche globale et commune de la branche auprès de la DGT (Direction générale du travail) afin d'obtenir des taux de représentativité qui ne souffrent d'aucune interprétation et qui intègrent les journalistes dans ses calculs.

Pour ce qui concerne la construction d'un accord de méthode sur les points proposés par l'UPREG, la CGT se déclare prête à rentrer en négociation à la condition qu'un accord sur les salaires soit conclu et que d'autres points puissent s'y intégrer, comme notamment :

1. Accord de branche sur les pigistes ;
2. Accord de droits syndicaux ;
3. Révisions complètes des grilles conventionnelles de qualifications et de rémunérations...

Dans ces conditions, la CGT se déclare bien évidemment d'accord pour construire une branche qui regrouperait, dans un premier temps, la PQR, la PQD et la PHD afin d'éviter de se retrouver dans la situation actuelle de la presse magazine qui pourrait se trouver sans Convention collective à cause de l'autisme coupable de la partie patronale.

Sur les salaires, pour la délégation CGT, la proposition est totalement irrecevable. De plus, notre organisation syndicale déplore le manque de visibilité pour les années à venir sur la politique salariale de branche pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles de la presse en régions.

Au-delà de l'indécence de cette proposition, la délégation s'interroge sur :

- 1) Le message envoyé aux salariés à qui il est demandé d'être solidaires pour "sauver la branche" sans qu'aucune contrepartie ne leur soit accordée,
- 2) La réelle volonté des employeurs de construire une convention collective qui prendrait en compte tous les aspects économiques, professionnels et sociaux de nos métiers.

Dans ces conditions et à ce stade, la CGT trouve prématuré d'aborder les discussions sur un accord de méthode et s'inquiète sur la possibilité de construire un nouveau contrat social face à l'attitude aussi fermée des représentants des éditeurs. La CGT engage la commission sociale de l'UPREG à aller chercher un mandat plus conforme aux attentes des salariés auprès des éditeurs.

Montreuil, le 21 octobre 2017

Dernière minute : L'UPREG vient d'envoyer la réponse des éditeurs à notre requête (PJ). Clairement, ceux-ci veulent uniquement discuter des sujets qui les intéressent au niveau de la branche et refusent donc de négocier sur les salaires. La CGT demande à tous les syndicats concernés d'organiser des assemblées générales avec les salariés afin de préparer notre réponse à cette fin de non-recevoir sur l'augmentation des rémunérations et de donner un mandat clair à la délégation de la CGT pour la prochaine réunion.

En pièce jointe, vous trouverez également la recommandation du SPQR sur les salaires minima reçu par mail ce jour.

SYNTHESE COMPARATIVE DES DONNEES ECONOMIQUES ET SALARIALES ENTRE 2012 ET 2016

Réunion paritaire du 18 octobre 2017

Evolution de la diffusion imprimée et numérique en PQR

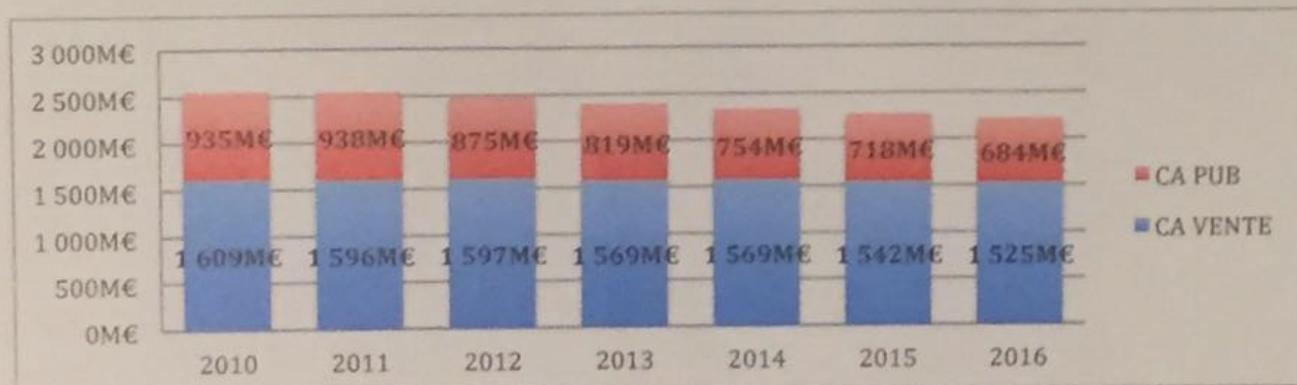
	2012	2016	Evolution
En millions d'exemplaires	4,5	3,9	-13,3%

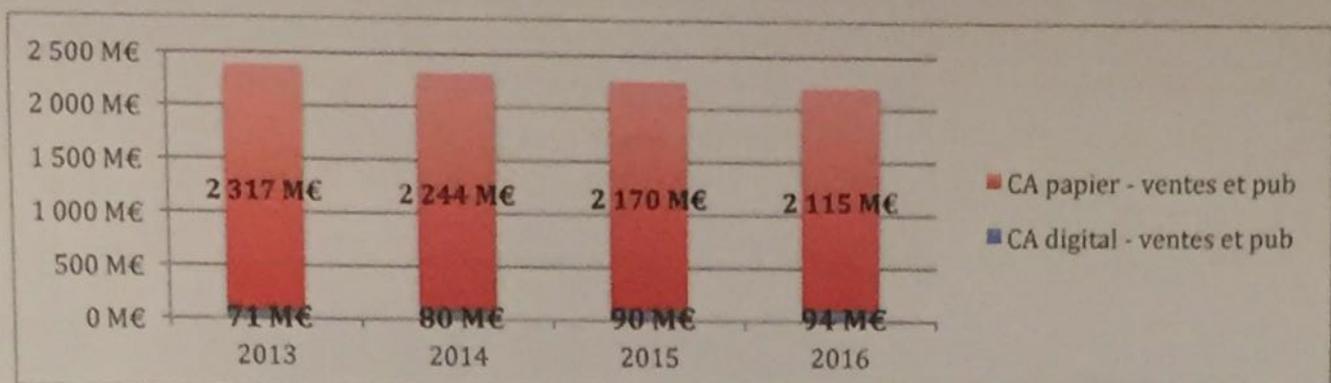


La diffusion numérique représente 2,7% de la diffusion totale en 2016.

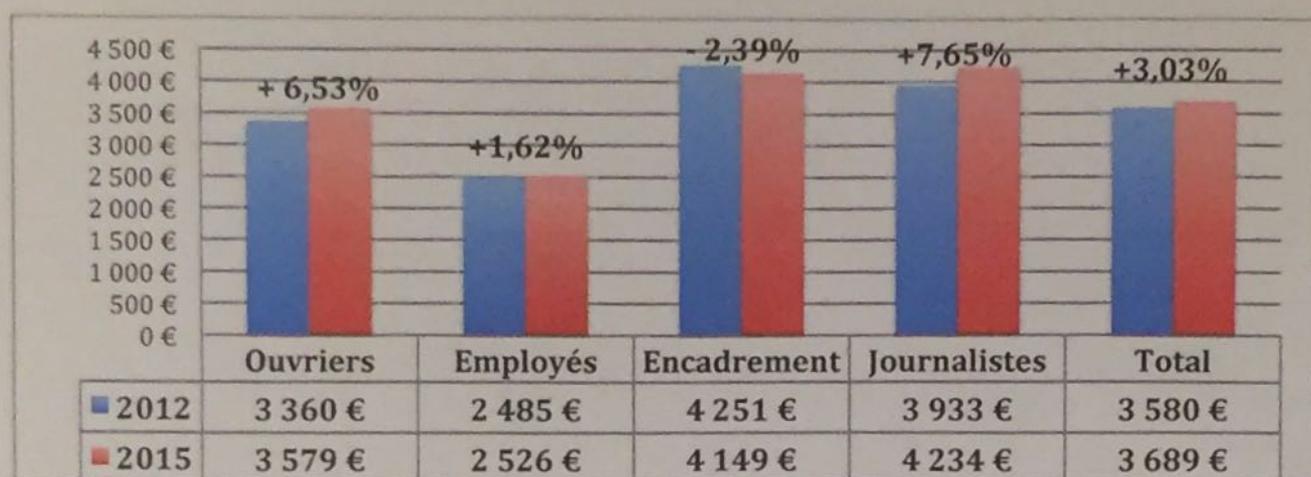
Evolution du chiffre d'affaires

En millions d'euros	2012	2016	Evolution
CA ventes - print & web	1597	1525	-5%
CA pub - print & web	875	684	-22%
CA total - print & web	2472	2209	-11%





Evolution des rémunérations mensuelles moyennes brutes



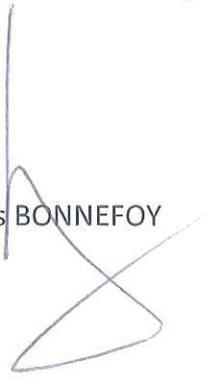
Paris,
Le 20 octobre 2017

Suite à la réunion paritaire du 18 octobre qui s'est achevée sans faire apparaître de perspective d'un accord sur les salaires, les éditeurs ne souhaitent pas accorder de mandat de négociation supplémentaire.

Nous les consultons désormais au sujet d'une recommandation d'augmentation unilatérale des salaires minima de branche à hauteur de 0,4%.

Bien cordialement,

Yves BONNEFOY



RECOMMANDATION DU SPQR SUR LES SALAIRES MINIMA

Le SPQR et les organisations syndicales représentatives de salariés se sont réunis le 18 octobre 2017 dans le cadre de la négociation annuelle des salaires de la branche.

Le SPQR a fait conformément aux dispositions légales une proposition d'augmentation, applicable au 1er novembre 2017, des salaires minima des catégories journalistes, encadrement, employés et ouvriers des entreprises de presse quotidienne régionale.

Le SPQR constate que la réunion n'a pas permis de trouver un accord entre les délégations parties à la négociation.

A défaut d'accord, le SPQR augmente de manière unilatérale les barèmes des salaires minima des catégories journalistes, encadrement, employés et ouvriers des entreprises de presse quotidienne régionale à hauteur de 0,4 % à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le SPQR rappelle que conformément à la réglementation, cette augmentation des barèmes n'a pas vocation à s'appliquer aux salaires réels. Les salaires réels relèvent de la négociation entre les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise, sous réserve du respect de ces minima.

Fait à Paris, le 23 octobre 2017

Pour le SPQR, le Président

